

cette question, afin de mettre fin à cette bigarrure qui existe dans trop d'églises, le Vendredi-Saint.

Je prends le Missel, et au Vendredi-Saint je lis ce qui suit : *Sacerdos et ministri, induti paramentis nigri coloris, procedunt ad altare et ante illud prostrati aliquandiu orant.*

Est-ce que le mot *prostrati* veut dire « couchés » ? Je ne l'ai jamais compris dans ce sens. Suis-je dans l'erreur ? Quand j'ai fait l'office du Vendredi-Saint, je n'ai fait que me prosterner profondément en appuyant les bras et la tête sur le coussin placé sur le second degré de l'autel, croyant que cela était plus conforme aux rubriques. Mais, cette année, des prêtres m'ont dit que je me trompais et qu'il faut *se coucher* de tout son long, le Vendredi-Saint, comme le Samedi-Saint, devant l'autel. Cela me répugne, car je ne comprends pas que *prosternere* veuille dire *se coucher*. Ai-je tort ?

J'ouvre Falise et je lis : « Vendredi-Saint. — Arrivé au pied de l'autel, le prêtre se découvre, fait la génuflexion *in plano*, se *prosternere* appuyé sur le coussin placé sur le second degré et reste ainsi prosterné en prières pendant l'espace d'un *Miserere*. »

J'ai toujours cru qu'il ne fallait jamais *se coucher* pour prier, même le Vendredi-Saint, et que l'autre manière de faire, c'est-à-dire se prosterner, est l'attitude la plus respectueuse et la plus conforme aux rubriques. *Prosternere*, et non pas *procumbere*, quoi que puissent en dire certains auteurs. Qui a raison ?

Je comprends que le prêtre ainsi prosterné devant l'autel, le Vendredi-Saint, nous rappelle Notre-Seigneur Jésus-Christ priant *prosterné*, et non *couché*, dans le jardin de Gethsémani.

C'est autre chose pour le Samedi-Saint, car le Missel dit : « *Sacerdos cum ministris ante altare procumbit.* » Si *procumbere* avait le même sens que *prosternere*, pourquoi le Missel n'emploierait-il pas le même mot dans les deux cas, pour le Vendredi-Saint comme pour le Samedi-Saint ?

Je comprends que le prêtre célébrant se couche au pied de l'autel, le Samedi-Saint, pour nous rappeler Notre-Seigneur couché par la mort dans son tombeau, et pour signifier que le prêtre doit être mort au monde comme Jésus-Christ est mort à la vie.

D'ailleurs le Missel ne dit pas que, le Samedi-Saint, le prêtre

doive prier q
couché au pi
homme qui p
ce n'est pas p
Laquelle d
aux rubrique
Pouvons-n

Qui n'a en
rations ouvr
« Ce qui est
l'histoire, c'e
sont restées j
de bonheur

Il n'est pa
pour voir da
dans les con
1900, un gra
manufacture
porté devant
ment la proj
vier 1901 re
dait que les
dans le litig
cultés à ve
conciliation,

Patrons e
conflit. On
excellente d
vêque. Cet
les deux hé

Le systè
tionne à la
haïter qu'il

(1) Ch. Ant